



DOCUMENTS REQUIS à l'appui d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation

CATÉGORIE DE TRAVAUX

PIIA
1

CDL
2

PDI
3

AUTRES DOCUMENTS REQUIS*

*La Ville se réserve le droit d'exiger tout document supplémentaire jugé nécessaire

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agrandissement ➤ Fondation ➤ Démolition ➤ Nouvelle construction 	<input checked="" type="checkbox"/>			Compte tenu de l'envergure des travaux de cette catégorie, contactez le Service de l'aménagement urbain pour plus d'information quant aux documents requis Courriel : urbanisme@ville.kirkland.qc.ca Téléphone : 514 694-4100
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bâtiments et constructions accessoires incluant pavillon de jardin/ pergola, remise/cabanon et autres 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plan détaillant la structure 2. Fiche technique du manufacturier (s'il y a lieu)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Clôture ➤ Terrasse (deck) ➤ Balcon ➤ Entrée charretière (aire de stationnement) ➤ Patio au sol ➤ Ajout de surface non végétalisée 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soumission de l'entrepreneur (s'il y a lieu)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enseigne ➤ Affichage 				<ol style="list-style-type: none"> 1. Lettre d'autorisation du propriétaire (s'il y a lieu) 2. Plans couleurs détaillés à l'échelle avec dimensions 3. Description des matériaux, couleurs, mode d'éclairage et support
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Excavation 		<input checked="" type="checkbox"/>		<ol style="list-style-type: none"> 1. Description et plans des travaux 2. Soumission de l'entrepreneur 3. Déclaration de travaux – formulaire de la RBQ
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Piscine creusée ➤ Piscine hors-terre ➤ Spa (2 000 litres et plus) 		<input checked="" type="checkbox"/>		<ol style="list-style-type: none"> 1. Plan d'implantation détaillé de la piscine et autres aménagements ou structures connexes (à l'échelle et de qualité professionnelle) 2. Dépôt d'achèvement et de conformité des travaux (1 000 \$)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rénovation ➤ Modification ➤ Réparation 	<input checked="" type="checkbox"/>			<ol style="list-style-type: none"> 1. Description et plans des travaux portant le sceau du professionnel qualifié en la matière (architecte, ingénieur, technologue) 2. Soumission de l'entrepreneur 3. Déclaration de travaux - formulaire de la RBQ 4. Déclaration de pyrite (s'il y a lieu) – formulaire de la SHQ
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Spa (moins de 2 000 litres) 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fiche technique du manufacturier
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Thermopompe ➤ Appareil de climatisation 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fiche technique du manufacturier
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Usages (Certificat d'occupation) 				<ol style="list-style-type: none"> 1. Copie du bail 2. Numéro d'entreprise Québec (NEQ)

1 PIIA Plan d'implantation et d'intégration architecturale

Le PIIA est un règlement d'urbanisme à caractère discrétionnaire que la Ville applique pour certains projets lors d'une demande de permis. Tout projet visant à agrandir, démolir, construire ou modifier l'apparence extérieure d'un immeuble, est généralement assujéti à un PIIA, tout comme les terrasses commerciales. À noter qu'un dossier soumis au PIIA implique des délais et des frais supplémentaires.

2 CDL Certificat de localisation

Le certificat de localisation est un document officiel produit par un arpenteur-géomètre, composé d'un rapport et d'un plan montrant les dimensions du terrain ainsi que l'emplacement précis de la maison, des structures et des éléments physiques qu'on y retrouve (clôture, piscine, cabanon et autres). Ce document est généralement produit au moment de l'achat/vente d'une propriété.

3 PDI Plan d'implantation

Un plan à l'échelle indiquant sur une copie du certificat de localisation de la propriété, le positionnement, les dimensions et la superficie du bâtiment, de la construction et/ou de l'aménagement projeté, par rapport aux limites de la propriété. Ce plan qui peut être produit de façon numérique ou manuscrite, indique également les distances entre les différents éléments physiques présents sur le terrain.